

ANALYSE D'UN DOCUMENT

Consigne

Corrigez la copie rédigée par cet élève d'une classe de Première. L'épreuve consistait en une analyse d'un document, des extraits de la *Charte constitutionnelle* de 1830.

À l'aide de votre stylo rouge, vous ferez apparaître des annotations claires, dans la marge et dans le texte, mettant en évidence les éléments réussis mais aussi les erreurs et les oublis (en termes de mise en page, d'orthographe, d'exactitude des informations et de méthode).

Vous complèterez la première grille d'évaluation.

La seconde grille d'évaluation m'est réservée pour évaluer votre travail.

Grille d'évaluation à compléter par l'élève après sa correction

	<i>Maîtrise insuffisante</i>	<i>Maîtrise fragile</i>	<i>Maîtrise satisfaisante</i>	<i>Très bonne maîtrise</i>
LA FORME				
- Introduction qui présente le ou les documents - Introduction qui annonce un plan - Parties qui se distinguent les unes des autres - Citations et/ou de descriptions du ou des documents - Conclusion résumant la démonstration - Conclusion montrant les intérêts et les limites du ou des documents - Copie propre et soignée - Bonne maîtrise de la langue				
LE FOND				
- Présentation correcte du ou des documents - Plan logique pour l'analyse de document(s) - Compréhension correcte du ou des documents - Absence de paraphrase (répétition simple du contenu du ou des documents) - Mobilisation correcte des connaissances pour expliquer le ou les documents - Documents mis en relation (analyse de deux documents) - Regard critique pertinent sur le ou les documents				

Note	Appréciation
/20	

Grille d'évaluation à compléter par le professeur après sa correction

	<i>Maîtrise insuffisante</i>	<i>Maîtrise fragile</i>	<i>Maîtrise satisfaisante</i>	<i>Très bonne maîtrise</i>
DANS SA CORRECTION, L'ÉLÈVE A-T-IL RÉPÉRÉ...				
- les points forts/problèmes de mise en page (alinéas, sauts de ligne) - les points forts/problèmes en termes de d'orthographe, de syntaxe... - les points forts/problèmes sur le contenu (dates, personnages, définitions) - les points forts/problèmes dans l'introduction (deux étapes) - les points forts/problèmes relatifs à l'organisation du plan - les points forts/problèmes de méthode des paragraphes (R/E/C) - les points forts/problèmes de méthode en conclusion (deux étapes) - les problèmes de hors-sujet (en termes chronologiques ou thématiques)				
LES REMARQUES NOTÉES SUR LA COPIE				
- les remarques sont précises et détaillées - les remarques sont écrites dans une langue bien maîtrisée - les remarques mettent aussi en évidence les points forts de la copie				
L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA GRILLE D'ÉVALUATION				
- elle est suffisamment précise (elle n'oublie aucun élément de correction) - elle met clairement en évidence les points forts de la copie - elle met clairement en évidence les fragilités de la copie				

Note	Appréciation
/20	

ANALYSE D'UN DOCUMENT

Document : La Charte constitutionnelle de 1830

- 1 « LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.
NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres¹ le 7 août et par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants :
- 5 **Article 1^{er}.** Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.
Article 4. Leur liberté individuelle est également garantie (...).
Article 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.
- 10 **Article 7.** La censure ne pourra jamais être rétablie.
Article 12. La personne du roi est inviolable et sacrée (...). Au roi seul appartient la puissance exécutive.
Article 14. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.
- 15 **Article 67.** La France reprend ses couleurs². À l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.
Article 70. Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contrainte aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées. »

Charte constitutionnelle, 14 août 1830
Archives nationales, AE/I/10-11

¹ La Chambre des pairs et la Chambre des députés.

² Référence au nouveau drapeau adopté par Louis-Philippe I^{er} en 1830.

Consigne

Après avoir présenté le document, vous l'analyserez pour montrer quels sont les points communs et les différences avec la Charte constitutionnelle de 1814.

Coups de pouce

Présentation du document

- identifier la nature du document
- présenter l'auteur en quelques lignes
- déduire la date et le contexte de production du document
- résumer en quelques lignes le contenu du document
- mentionner la source (si l'information est donnée)

Analyse du document

- citer des extraits du texte entre guillemets avec le numéro des lignes
- reformuler éventuellement les citations choisies
- expliquer la citation choisie à partir de connaissances extraites du cours

Conclusion de l'analyse

- résumer l'analyse en résumant le contenu des parties
- porter un regard critique sur le document :
 - > les apports du documents pour la connaissance de la période
 - > les limites du document : oublis, partialité...

Devoir d'histoire

Le document est un extrait de la Charte constitutionnelle de 1830, promulguée par Louis-Philippe 1^{er} le 14 août 1830. Cette charte est une version remaniée de la Charte de 1814, telle qu'elle avait été promulguée par Louis 18. Elle fait référence aux droits et aux devoirs des Français mais aussi au fonctionnement du nouveau régime appelé la Monarchie de Juillet. Elle est conservée aux Archives nationales à Paris, avec les autres grands documents officiels de l'État.

Après avoir mis en évidence les points communs entre la Charte de 1830 et la Charte de 1814, on montrera ensuite les différences entre ces deux chartes constitutionnelles.

Sur de nombreux points, la Charte constitutionnelle ressemble à celle de 1830.

L'article 1 qui parle de l'égalité devant la loi fait lui-même référence à l'article 1 de la Charte de 1814. Cet article s'inspire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Dans l'article 4 de la Charte de 1830, on lit « Leur liberté individuelle est également garantie » (ligne 6) : il s'agit ici de la liberté individuelle des Français qui est garanti par le nouveau roi et le nouveau régime.

L'article 12 précise que « la personne du roi est inviolable et sacrée (...). Au roi seul appartient la puissance exécutive » (lignes 11-12). Le caractère inviolable et sacré du roi existe déjà sous la Restauration car il est mis en place dès 1825, sous le règne de Charles 10. Le roi tire son pouvoir de Dieu et détient seul le pouvoir exécutif.

L'article 14 nous précise que le pouvoir législatif est partagé entre les mains du roi et celles des deux chambres du parlement : la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

La Charte de 1830 présente aussi d'importantes nouveautés par rapport à celle de 1814.

L'article 5 précise que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ce qui veut dire que la liberté de culte est assurée.

Dans l'article 7, on peut lire « la censure ne pourra jamais être rétabli » (ligne 10). Cet article fait suite aux ordonnances de Charles 10 en 1830 limitant la liberté de la presse et ayant contribué à déclencher la révolution des Trois glorieuses les 27, 28 et 29 juillet 1830.

L'article 67 évoque le drapeau et la cocarde tricolore. En 1830, avec la Monarchie de Juillet, le roi Louis Philippe rétabli le drapeau tricolore, symbole de la Révolution française de 1789, qui avait été supprimé en 1814.

La Charte constitutionnelle de 1830, octroyée par le roi Louis Philippe au moment de son accession au trône, présente des points communs mais aussi des différences avec celle de 1814, mise en vigueur lors de la restauration de la monarchie sous Louis 18.

Le document permet de comprendre le changement de régime politique qui intervient en France en 1830 mais il est incomplet car il n'est composé que de certains articles de la charte.

ANALYSE D'UN DOCUMENT - ÉLÉMENTS DE CORRECTION

Consigne

Corrigez la copie rédigée par cet élève d'une classe de Première. L'épreuve consistait en une analyse d'un document, des extraits de la *Charte constitutionnelle* de 1830.

À l'aide de votre stylo rouge, vous ferez apparaître des annotations claires, dans la marge et dans le texte, mettant en évidence les éléments réussis mais aussi les erreurs et les oublis (en termes de mise en page, d'orthographe, d'exactitude des informations et de méthode).

Vous complèterez la première grille d'évaluation.

La seconde grille d'évaluation m'est réservée pour évaluer votre travail.

Grille d'évaluation à compléter par l'élève après sa correction

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA FORME				
- Introduction qui présente le ou les documents			X	X
- Introduction qui annonce un plan			X (alinéas)	
- Parties qui se distinguent les unes des autres				
- Citations et/ou de descriptions du ou des documents		X		X
- Conclusion résumant la démonstration				X
- Conclusion montrant les intérêts et les limites du ou des documents				X
- Copie propre et soignée				X
- Bonne maîtrise de la langue			X	
LE FOND				
- Présentation correcte du ou des documents		X		X
- Plan logique pour l'analyse de document(s)				X
- Compréhension correcte du ou des documents				X
- Absence de paraphrase (répétition simple du contenu du ou des documents)		X		
- Mobilisation correcte des connaissances pour expliquer le ou les documents		X		
- Documents mis en relation (analyse de deux documents)				
- Regard critique pertinent sur le ou les documents				X

Note	Appréciation
12 /20	<p><i>Présentation du document incomplète mais le plan est bien vu.</i></p> <p><i>Les citations ne sont pas systématiques, les alinéas non plus.</i></p> <p><i>Des explications sont parfois précises et complètes et d'autres fois pas du tout.</i></p> <p><i>La conclusion est de très grande qualité.</i></p> <p><i>Attention à l'orthographe, notamment en fin de copie.</i></p>

Grille d'évaluation à compléter par le professeur après sa correction

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
DANS SA CORRECTION, L'ÉLÈVE A-T-IL RÉPÉRÉ...				
- les points forts/problèmes de mise en page (alinéas, sauts de ligne)				
- les points forts/problèmes en termes de d'orthographe, de syntaxe...				
- les points forts/problèmes sur le contenu (dates, personnages, définitions)				
- les points forts/problèmes dans l'introduction (deux étapes)				
- les points forts/problèmes relatifs à l'organisation du plan				
- les points forts/problèmes de méthode des paragraphes (R/E/C)				
- les points forts/problèmes de méthode en conclusion (deux étapes)				
- les problèmes de hors-sujet (en termes chronologiques ou thématiques)				
LES REMARQUES NOTÉES SUR LA COPIE				
- les remarques sont précises et détaillées				
- les remarques sont écrites dans une langue bien maîtrisée				
- les remarques mettent aussi en évidence les points forts de la copie				
L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA GRILLE D'ÉVALUATION				
- elle est suffisamment précise (elle n'oublie aucun élément de correction)				
- elle met clairement en évidence les points forts de la copie				
- elle met clairement en évidence les fragilités de la copie				

Note	Appréciation
/20	

Devoir d'histoire

Nature exacte ?

Qui est-ce ?

Le document est un extrait de la Charte constitutionnelle de 1830, promulguée par Louis-Philippe 1^{er} le 14 août 1830. Cette charte est une version remaniée de la Charte de 1814, telle qu'elle avait été promulguée par Louis 18. Elle fait référence aux droits et aux devoirs des Français mais aussi au fonctionnement du nouveau régime appelé la Monarchie de Juillet. Elle est conservée aux Archives nationales à Paris, avec les autres grands documents officiels de l'État.

Oui, bonne
supposition

Bon plan

Après avoir mis en évidence les points communs entre la Charte de 1830 et la Charte de 1814, on montrera ensuite les différences entre ces deux chartes constitutionnelles.

Contexte ?

Il manque
tous les alinéas

Sur de nombreux points, la Charte constitutionnelle ressemble à celle de 1814. A citer entre guillemets avec le n° des lignes

Juste

X L'article 1 qui parle de l'égalité devant la loi fait lui-même référence à l'article 1 de la Charte de 1814. Cet article s'inspire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Bien pour
la citation

X Dans l'article 4 de la Charte de 1830, on lit « Leur liberté individuelle est également garantie » (ligne 7) : il s'agit ici de la liberté individuelle des Français qui est garantie par le nouveau roi et le nouveau régime. Quel roi et quel régime ?

Oui

X L'article 12 précise que « la personne du roi est inviolable et sacrée (...). Au roi seul appartient la puissance exécutive » (lignes 11-12). Le caractère inviolable et sacré du roi existe déjà sous la Restauration car il est mis en place dès 1825, sous le règne de Charles 10. Le roi tire son pouvoir de Dieu et détient seul le pouvoir exécutif. C'ad ?

Citation entre guillemets

et n° de lignes ?

Définition ?

L'article 14 nous précise que le pouvoir législatif est partagé entre les mains du roi et celles des deux chambres du parlement : la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Bien d'avoir
pensé aux alinéas
dans cette partie

La Charte de 1830 présente aussi d'importantes nouveautés par rapport à celle de 1814. → Citation ?

Aucune
explication

L'article 5 précise que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ce qui veut dire que la liberté de culte est assurée.

TB

Dans l'article 7, on ~~peut~~ lire « la censure ne pourra jamais être rétabli^e » (ligne 10). Cet article fait suite aux ordonnances de Charles 10 en 1830 limitant la liberté de la presse et ayant contribué à déclencher la révolution des Trois glorieuses les 27, 28 et 29 juillet 1830. Racontez ce qui s'est passé

Citation ?
Oui mais quel
drapeau entre
1814 et 1830 ?

L'article 67 évoque le drapeau et la cocarde tricolores. En 1830, avec la Monarchie de Juillet, le roi Louis Philippe rétablit le drapeau tricolore, symbole de la Révolution française de 1789, qui avait été supprimé en 1814.

Et l'article 70 ?

Quelles couleurs et quelle
signification ?

Très bonne
conclusion

La Charte constitutionnelle de 1830, octroyée par le roi Louis Philippe au moment de son accession au trône, présente des points communs mais aussi des différences avec celle de 1814, mise en vigueur lors de la restauration de la monarchie sous Louis 18.

Le document permet de comprendre le changement de régime politique qui intervient en France en 1830 mais il est incomplet car il n'est composé que de certains articles de la charte.